

éducation saine et «valorisante». Mais il faut inculquer dans l'esprit de notre population et du gouvernement la nécessité d'une sexualité équilibrée, contrôlée, et de nourrir un amour conscient et sérieux.

Personne ne peut soutenir en cette enceinte que le fait de favoriser les avortements sur demande est une chose sérieuse, car c'est fuir nos responsabilités. Bâtissons, mais bâtissons sur des bases solides.

Il faut que la sexualité soit contrôlée, que l'amour soit conscient de ce qu'il doit offrir et de ce qu'il reçoit. Ainsi, on n'en sera pas réduit à recourir à l'avortement des filles-mères, car on se sera employé à en diminuer le nombre. Voilà la grande différence entre ceux qui favorisent cette loi et ceux qui s'y opposent.

Ceux qui la favorisent ne se demandent pas si le nombre de filles-mères va diminuer ou si elle va régler leurs problèmes.

Par ailleurs, ceux qui s'y opposent veulent voir à la place de ce bill visant à légaliser l'avortement, une mesure réellement susceptible de résoudre ce problème.

Il nous faut donner à tous le sens du respect de la vie, et ce Parlement doit en donner l'exemple.

Si les gens comprenaient tout ce que comporte l'avortement, un grand nombre seraient déjà prêts à s'y opposer. Il nous faut abhorrer tout ce qui peut détruire la personne humaine, comme la guerre, le meurtre, de même que l'avortement pratiqué à une haute échelle, plutôt que dans les seuls cas où il s'agit de sauver la vie de la mère et lorsque le médecin peut établir ce danger d'une façon à peu près certaine.

Une autre solution serait de faire comprendre aux couples soucieux de leur rôle de procréateurs qu'ils ne doivent pas être uniquement les jouets de leur puissance sexuelle non dominée, cherchant à détruire aujourd'hui cette vie qu'ils transmettaient eux-mêmes hier, mais qu'ils doivent plutôt être des pères et mères sérieux, conscients de leur rôle.

• (5.40 p.m.)

Voilà une conception de la vie que les législateurs doivent traduire par des lois et établir comme règle de conduite, afin d'inviter la population canadienne à bâtir ce pays sur des bases solides. Pour ce faire, il faut être disposé à accorder une aide financière, si nécessaire, et prévoir l'établissement d'organismes à cette fin.

Et c'est uniquement à ce niveau, à mon sens, que l'État doit intervenir. Le rôle de l'État n'est-il pas de veiller au bien-être de la société plutôt que de tuer le sentiment de la responsabilité familiale? Il importe d'aider les époux à remplir pleinement leur rôle de parents et d'éducateurs. L'État doit mettre sur pied les mécanismes nécessaires à la diffusion

de cette forme d'éducation, englobant tous les services d'orientation et de protection, à tous les niveaux de la société.

Plusieurs organismes font des pieds et des mains pour faire comprendre aux gens que l'amour est une grande chose qu'il faut nourrir, dans laquelle on donne et l'on reçoit, que ce n'est pas un simple plaisir, mais aussi un devoir auquel sont attachées bien des responsabilités. Si, d'une part, les organismes privés font l'impossible, à grand renfort de générosité pour contribuer à l'épanouissement de la famille canadienne, à l'amélioration des foyers et que, d'autre part, le gouvernement fédéral défait tout ce travail bénévole, nous n'accomplissons aucun progrès.

Travaillons donc la main dans la main pour tenter de rehausser le statut de la vie canadienne, de la vie familiale et de la personne humaine. Que cette éducation se concrétise dans des cours de formation destinés aux jeunes, de façon à les préparer de longue main à leur rôle d'époux, de parents sérieux. Il faut assurer aux jeunes une préparation plus immédiate au mariage, au moyen de cours appropriés et subventionnés, s'il le faut. Il faudrait que le gouvernement collabore avec les organismes privés, en vue d'aider les jeunes qui se marient à fonder leur foyer sur des bases solides. Voilà les motifs qui nous incitent à nous opposer à la loi sur l'avortement.

En même temps, il nous faut proposer des mesures efficaces pour aider nos familles. Il nous faudrait, par exemple, proposer l'établissement de tribunaux familiaux, l'établissement de centres de consultations à l'intention des couples en difficulté. Aujourd'hui, au contraire, les couples en difficulté, que ce soit pour des raisons sociales, familiales ou conjugales, on les laisse se défendre eux-mêmes, sans rien faire pour les aider. Le gouvernement se tient à l'écart de ces problèmes, non pas parce qu'il manque du sens de la responsabilité, mais plutôt parce qu'il n'a jamais été saisi de cette question, et qu'il ne prévoit rien à cet effet dans sa loi.

Le gouvernement devrait prévoir dans sa loi une aide réelle des foyers, des familles et des jeunes qui ont des problèmes.

Le ministère de la Justice a déjà fait tenir une enquête sur la délinquance juvénile au Canada. Le rapport en est encore sur les étagères depuis je ne sais combien de temps, et ne servira jamais. Cependant, pour faire croire à la population qu'on s'occupait de ces jeunes délinquants, qui n'avaient peut-être pas eu de chance, on a publié un rapport qui est extrêmement bien fait, qui touche le problème du doigt, qui tranche des questions dont nous parlons ici depuis trois semaines et plus, mais qui repose sur des étagères. En même temps, le ministre nous dit: Nous avons consulté les enquêtes faites dans les autres